



## **Eglise et mutations des régions; rapport final; information et décision**

(point reporté du Synode d'hiver 2008)

### **Propositions:**

- 1. Le Synode prend connaissance du rapport «Eglise et mutations des régions 2006-2008».**
- 2. Le projet «Eglise et mutations des régions» devient une mission permanente.**

### **Motifs:**

Chacun d'entre nous peut percevoir les conséquences du changement structurel, économique, écologique et social induit par la mondialisation et le vieillissement de la société. Cette évolution varie en intensité selon la situation personnelle, mais sa réalité est incontestable. De même, les régions rurales et urbaines ne sont pas touchées de la même façon, mais partout les effets sont palpables. L'Eglise aussi en constate les répercussions au plan local, régional, cantonal et national.

Le projet «Eglise et mutations des régions» se fonde sur les changements régionaux constatés au sein de l'Union synodale pour chercher des approches et des actions porteuses d'avenir. L'Eglise analyse ses propres structures à travers les sous-projets «encourager les coopérations» et «aménager la réforme des arrondissements», tandis qu'avec le sous-projet «accompagner les changements», elle s'affirme comme un acteur de l'évolution de la société, capable de proposer des projets porteurs d'avenir. Le quatrième projet partiel «observer l'évolution démographique» constitue à la fois une base et une approche intégrée.

Le Synode d'hiver 2005 a approuvé le projet «Eglise et mutations des régions» pour une période de trois ans. Le rapport ci-joint informe le Synode sur les nouvelles expériences et découvertes et élabore des conclusions. Il propose de faire du projet «Eglise et mutations régionales» une tâche permanente dès lors que, pour rester en phase avec la société et partie prenante de cette dernière, l'Eglise doit sans cesse évoluer et suivre de près ces processus, qui sont à la fois lents et axés sur le long terme.

## Rapport 2006-2008: faits et conclusions en bref

**Encourager les coopérations:** de nombreuses paroisses ont accentué leur collaboration au plan régional. Ces premiers pas doivent être systématiquement encouragés et consolidés, et le savoir-faire qui en résulte mis à disposition d'autres paroisses. Il a été possible de mettre sur pied d'importants réseaux pendant la phase de projet et de donner des impulsions. Le processus de consolidation – en partant de formes de collaboration réglées par contrat et allant jusqu'aux fusions – s'étendra sur des décennies.

**Organiser la réforme des arrondissements:** la réforme prévue des arrondissements offre l'opportunité d'une redéfinition des tâches, des périmètres et des structures des arrondissements ainsi que de leurs fonctions et compétences dans une perspective d'avenir. En cherchant à accomplir ses missions au niveau le plus adéquat, l'Eglise donne aux paroisses une plus grande marge de manœuvre et les soulage dans leur travail. Une bonne interaction verticale entre paroisses, arrondissements et Union synodale est la condition pour y parvenir. Même si la réforme est accomplie de manière aussi diligente que possible, l'horizon 2012 semble le délai le plus réaliste pour sa mise en œuvre.

**Observer l'évolution démographique:** le portrait démographique réalisé par MM. Lüscher et Freymond apporte des bases importantes concernant la structure et l'évolution des membres. Il convient d'une part d'observer les transformations à long terme et d'autre part d'apprendre à interpréter ces chiffres en rapport avec la mission de l'Eglise et à les intégrer dans les processus de planification et de redéfinition des prestations de l'Union synodale et des paroisses.

**Suivre les changements:** la voix de l'Eglise et le soutien aux collaborateurs du projet ont été fort appréciés au sein des projets régionaux comme Chance BEO, parc naturel du Hohgant, etc. La collaboration au sein des instances de pilotage vise un effet de multiplication important et permet à l'Eglise de se profiler. C'est justement l'implication fiable et à long terme de l'Eglise dans et pour les régions agricoles qui donne un espoir.

### Conclusions et proposition:

Les connaissances accumulées pendant la période 2006-2008 montrent que le projet «Eglise et mutations régionales» a initié d'importants processus, mais que le temps nécessaire pour consolider le projet dépasse de loin ce cadre et ne peut être circonscrit entre un début et une fin prédéterminés.

Par ailleurs, il s'avère que l'interdépendance des tâches partielles «encourager les coopérations», «organiser la réforme des arrondissements», «observer l'évolution démographique» et «accompagner les changements» est très forte, de sorte qu'il apparaît utile de les regrouper sous le titre générique d'«Eglise et mutations des régions» et de continuer à les développer, en lien aussi avec d'autres secteurs des services généraux.

Le projet «Eglise et mutations des régions» est centré sur la gestion constructive des changements, que ce soit au sein même de l'Eglise, ou en tant qu'acteur des évolutions en cours dans la société. C'est pourquoi le Conseil synodal demande à transformer le projet en mission permanente.

Le Conseil synodal

Annexe: rapport de projet 2006-2008